

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-880

présenté par

Mme Belluco, Mme Sas, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	24 811 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	24 811 000	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	24 811 000	24 811 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de poursuivre la bonne dynamique impulsée en projet de loi de finances pour 2024 en augmentant la masse salariale de 24 811 000€, soit l'équivalent de la masse salariale nécessaire pour financer 307 ETPT supplémentaires.

Après un exercice 2024 marqué par une hausse du plafond d'emplois du pôle ministériel de 307 unités, rompant avec des années d'amputation des effectifs, le projet de loi de finances pour 2025 marque le retour de l'austérité, interrompant brusquement cette remontée des effectifs, comme si l'urgence climatique avait été mise en pause. Pire, à périmètre constant, le plafond d'emplois baisse de 61 unités, de 35 268 à 35 207 ETPT.

Sur le temps long, depuis deux décennies, les effectifs ministériels ont été réduits de plus de 8 000 agents. Il n'y aura pourtant pas de transition écologique sans fonction publique capable de la mettre en œuvre. C'est pourquoi, à rebours du projet de loi déposé par le gouvernement, cet amendement propose, a minima, d'augmenter la masse salariale de 24 811 000€, soit l'équivalent de la masse salariale nécessaire pour financer 307 ETPT supplémentaires.

Pour des raisons de recevabilité financière, l'amendement procède à un déplacement de 24.811 millions d'euros depuis l'action 1 "Route - développement" du programme 203 "Infrastructures et services de transport" en direction de la majorité des actions du programme 217, de façon proportionnelle aux crédits qui leur sont alloués :

- une majoration de 5.52 millions d'euros pour l'action 07 – Pilotage, support, audit et évaluations ;
- une majoration de 5.30 millions d'euros pour l'action 08 – Personnels œuvrant pour les politiques de transport ;
- une majoration de 1.84 millions d'euros pour l'action 11 – Personnels œuvrant pour les politiques du programme "Affaires maritimes" ;
- une majoration de 2.38 millions d'euros pour l'action 13 – Personnels œuvrant pour la politique de l'eau et de la biodiversité ;
- une majoration de 5.92 millions d'euros pour l'action 15 – Personnels œuvrant pour les politiques du programme Urbanisme, territoires et aménagement de l'habitat ;
- une majoration de 2.33 millions d'euros pour l'action 16 – Personnels œuvrant pour la politique de la prévention des risques ;
- une majoration de 0.58 millions d'euros pour l'action 23 – Personnels œuvrant pour les politiques de l'énergie et du climat ;
- une majoration de 0.1 millions d'euros pour l'action 26 – Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA) ;
- une majoration de 0.5 millions d'euros pour l'action 27 – Commission de régulation de l'énergie (CRE) ;
- une majoration de 0.34 millions d'euros pour l'action 28 – Personnels œuvrant dans le domaine de la stratégie et de la connaissance des politiques de transition écologique.

Un amendement analogue a été adopté par la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Tel est l'objet de cet amendement.